

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : 25/08/2020

Personne de contact: Christophe Gerlach

E-mail : christophe.gerlach@liege.be

Tél : 0474/622.443

La Ville de Liège souhaite relancer les activités des secteurs artistique, culturel, événementiel et sportif

Le dernier Conseil national de Sécurité, du jeudi 20 août 2020, a annoncé le doublement des capacités dans les salles de spectacles. L'arrêté ministériel a confirmé cette annonce ce samedi 22 août 2020. Et la note explicative est parue ce lundi 24 août.

Les spectacles, pièces de théâtre, salles de cinéma, matchs de football ou autres événements sportifs peuvent désormais accueillir 200 spectateurs à l'intérieur et 400 pour les spectacles extérieurs en respectant les distances de sécurité et l'obligation du port du masque.

Afin de donner plus de flexibilité – lorsque les règles de sécurité sont respectées – aux professionnels, il est possible de déroger à cette règle pour des salles existantes.

Dans la Cité ardente, on connaît toutes et tous la vigueur des secteurs artistique, culturel, événementiel et sportif et la grande diversité des acteurs actifs dans ces domaines.

Dans ce cadre, le Bourgmestre et le Collège communal de la Ville de Liège ont souhaité définir au plus vite un protocole clair permettant la relance de ces secteurs.

Ces derniers sont très durement touchés par l'impact de cette pandémie et doivent pouvoir reprendre leurs activités dans les plus brefs délais. Cette relance doit permettre la sauvegarde de nombreux emplois, tout en répondant à la demande d'activités de nos concitoyennes et concitoyens éprouvés par cette crise sanitaire.

Ce mardi 25 août, à l'initiative du Bourgmestre Willy Demeyer et de l'Echevin de la Culture Jean Pierre Hupkens, une première réunion s'est tenue à l'hôtel de ville de Liège avec les représentants de 4 grandes salles, à savoir le Théâtre de Liège, l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège et le Forum.

A l'issue de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises.

Sous réserve du respect des conditions sanitaires par les exploitants (port du masque obligatoire, mise à disposition de gel, ...), le Bourgmestre propose d'autoriser une fréquentation des salles à concurrence d'**un siège sur deux**.

Cela signifie **qu'un siège sera laissé libre d'occupation entre chaque spectateur ou chaque bulle familiale** (les membres d'une même bulle familiale pouvant s'asseoir les uns à côté des autres).

Un cheminement spécifique devra être organisé par les exploitants afin d'éviter les croisements des spectateurs à l'entrée et sortie des spectacles.

L'exploitation des buvettes et des vestiaires ne sera pas autorisée.

Ce protocole sera soumis aux autorités concernées : Ministre fonctionnel (culture, sports...), Gouverneur de la Province et médecin hygiéniste.

Le Bourgmestre organisera dans les jours prochains des réunions avec d'autres représentants du secteur culturel (comme la Cité Miroir, les centres culturels, les théâtres, ...), les organisateurs d'événements, les clubs sportifs comme le Standard de Liège et le RFC Liège... L'objectif sera là aussi de définir au plus vite des protocoles permettant une relance de ces acteurs dans le respect des mesures sanitaires.



